

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 17

N° 389

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 389

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 17

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« des étudiants infirmiers »,

les mots :

« pour la formation au diplôme d'État d'infirmier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.